

Réfection de la 1^{re} Avenue à partir du 4 septembre 2018

Madame, Monsieur,

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie entreprendra prochainement des travaux de réfection sur la 1^{re} Avenue, entre les rues Beaubien et de Bellechasse. Les interventions prévues comprennent la pose d'un nouveau revêtement de chaussée, la réfection des trottoirs, le remplacement de la portion municipale des entrées de service en plomb jusqu'à la limite des propriétés, l'élargissement des carrés d'arbres, l'ajout d'espaces gazonnées et l'aménagement d'allées de béton permettant une meilleure circulation entre les résidences et la rue.

Durée et horaire des travaux

- À partir du 4 septembre 2018, pour une durée maximale de 60 jours
- De 7 h à 18 h, du lundi au vendredi
- Possibilité de travail le soir et les fins de semaine

Impacts

- **Circulation et stationnement** : la circulation et le stationnement seront restreints pendant la durée des travaux. Pour la sécurité de tous, merci de respecter la signalisation de chantier mise en place.
- **Accès** : l'accès aux résidences sera maintenu en tout temps.
- **Collectes** : les collectes des ordures ménagères, des résidus alimentaires, des matières recyclables et des objets encombrants s'effectueront aux heures et aux jours habituels.

Fermeture d'eau

Des coupures d'eau sont prévues pendant les travaux. Seuls les résidents concernés seront avisés 24 heures à l'avance par une affichette de porte.

Protégez vos végétaux

La nature des aménagements à venir nécessitera l'utilisation de machinerie lourde. Par conséquent, nous ne pouvons garantir l'intégrité des plantes présentes en bordure de trottoirs ou de rue. Nous vous recommandons de retirer et de mettre temporairement en pots les végétaux situés en bordure de trottoir ou aménagés dans un carré d'arbre que vous souhaitez conserver. Au besoin, communiquez avec votre Écoquartier local qui vous fournira gratuitement des bacs à fleurs pour vos végétaux (514 727-6775).

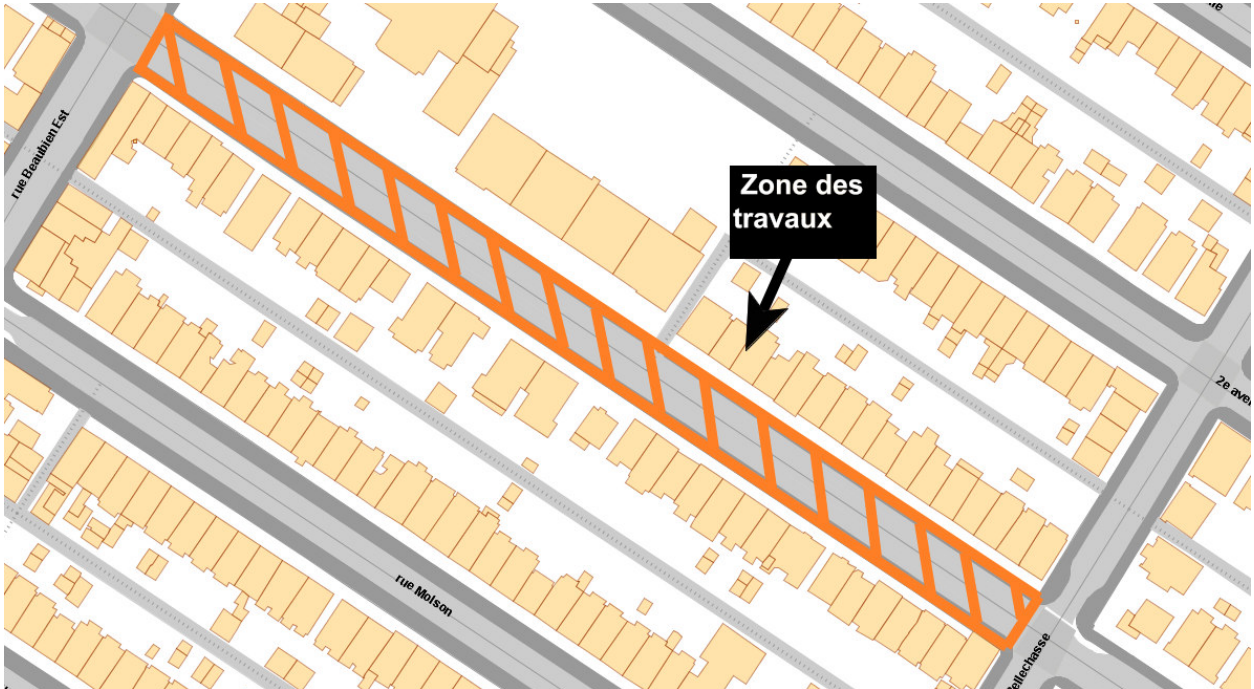
Nous vous encourageons à vous approprier les nouveaux espaces verts qui seront aménagés sur votre rue. Pour découvrir les initiatives vertes d'autres résidents de l'arrondissement, consultez le site faitescommechezvous.org.

Soyez assurés que nous sommes conscients des inconvénients que ces travaux peuvent causer et que nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour en minimiser les impacts.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.



François William Croteau
Maire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie



Remplacement des entrées de service en plomb

Lors de ces travaux, si la portion **municipale** de votre entrée de service d'eau potable est en plomb, elle sera remplacée, et ce, jusqu'à la limite de propriété.

Si votre entrée de service est en plomb du côté **privé**, nous vous en aviserons durant le chantier à l'aide d'un accroche-porte où il sera indiqué « Remplacement partiel ». Nous vous demandons de la remplacer **après** les travaux de l'Arrondissement pour ne pas les retarder. Sauf exceptions, les propriétaires qui désirent effectuer le remplacement de leur entrée de service en plomb pourront le faire sans incidence sur les nouveaux trottoirs aménagés.

Ces types de bâtiments pourraient avoir une entrée de service en plomb :

- Bâtiment construit entre les années 1940 et 1950, communément appelé « maison d'après-guerre » (Wartime Housing).
- Bâtiment de huit logements et moins construit avant 1970.

Si vous êtes locataire, veuillez faire suivre cet avis à votre propriétaire.

Renseignements : 311 ou ville.montreal.qc.ca/chantiers